

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 97/65 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DU REGLEMENT DE LA MESURE "STAGES TECHNOLOGIQUES RESEAU"

SEANCE DU 11 JUILLET 1997

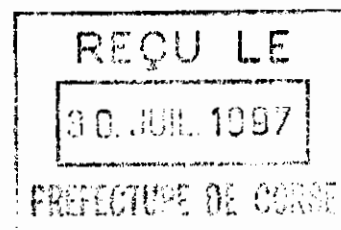
L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le onze juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : MM.

François ALFONSI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jules - Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à M. Jean JALPI
M. Vincent AVOGARI DE GENTILI à M. Simon-Jean RAFFALLI
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI
M. Jean-Charles COLONNA à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Alexandre GABRIELLI à M. Michel MORETTI
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Timothée PIERI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Paul QUASTANA
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI
Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI à M. Emile MOCCHI
M. Jean-Marcel VUILLAMIER à M. Norbert LAREDO



ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESI, Eugène BERTUCCI, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Jules-Paul NATALI, Pierre POGGIOLI, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI.

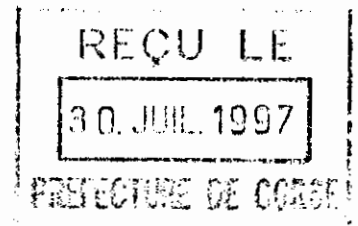
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 97/02 AC du 21 Janvier 1997 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour 1997,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le règlement de la mesure "stages technologiques réseau" tel qu'il figure dans le document joint en annexe.



Une ligne de 300 000 F est inscrite à ce titre au budget de la Collectivité Territoriale de Corse (chapitre 909 - article 1306 - opération n° 09306 G 0038).

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

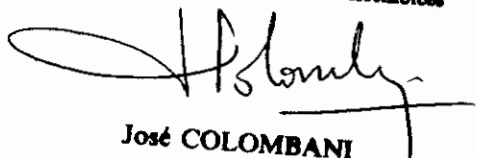
AJACCIO, le 11 Juillet 1997

Le Président de l'Assemblée de Corse,

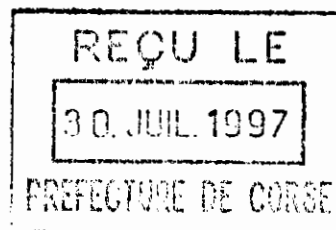


Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLOMBANI



ANNEXE

REÇU LE
30. JUIL. 1997
PREFECTURE DE CORSE

Stage Technologique Réseau.

Objectifs

- ⇒ Renforcer le potentiel humain des PME-PMI en les aidant à accueillir de futurs jeunes diplômés de l'enseignement supérieur pendant leur stage, en fin de scolarité.
- ⇒ Favoriser l'accroissement du niveau technologique des PME-PMI, accroître leur capacité d'innovation en soutenant leurs projets de développement technologique.
- ⇒ Développer les contacts des PME-PMI avec les établissements de formation et centres de compétence régionaux ou nationaux.

Bénéficiaires

Toute entreprise située en Corse, employant moins de 250 personnes et non filiale d'un groupe de plus de 250 personnes.

L'aide pourra être étendue à des groupements d'entreprises.

Type de stage

Tout type de stage à caractère technologique en entreprise, concernant des étudiants préparant un diplôme BAC + 4 ou BAC + 5 :

- ◊ Ecoles d'ingénieurs.
- ◊ Universités (DEA, DESS, MST).
- ◊ Ecoles Supérieures de Commerce.

Le stage doit être obligatoire dans la scolarité de l'étudiant et faire l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation et l'entreprise. La durée du stage doit être égale ou supérieure à 12 semaines.

Le stage sera sanctionné par un rapport qui sera indispensable au paiement de l'aide.

Soutien financier

Les STR bénéficient d'un soutien financier spécifique. Chaque stage peut être subventionné à hauteur de 50% de son montant HT. Cette subvention est plafonnée à 35 000 F. HT.

Seront pris en compte les frais spécifiquement liés au stage :

- ⇒ Les indemnités du stagiaire, et ses frais de déplacement.
- ⇒ Les frais de déplacement du responsable - enseignant.
- ⇒ Les éventuelles prestations externes directement liées au stage et réalisées par un centre de compétence. (organisme de recherche public ou privé, centre technique, CRITT, structure publique ou privée spécialisée dans le soutien technologique...).
- ⇒ Les autres frais directement liés à la réalisation du stage.
- ⇒ Les frais généraux de l'entreprise induits par le stage.

Procédure

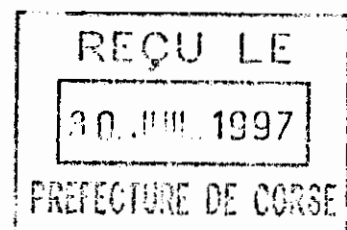
Les stages sont prescrits par les prospecteurs du Réseau de Diffusion Technologique Corse.

L'entreprise adressera au RDT une fiche de lancement qu'il remplira avec le prospecteur.

Après vérification et validation, le dossier sera soumis au Conseil Exécutif après avis du bureau de l'ADEC qui examinera chaque demande au cas par cas.

Le versement de l'aide se fera après réception du rapport de stage, des relevés de frais certifiés par un expert comptable et sur les factures acquittées.

Si la rédaction du rapport définitif est trop éloignée de la fin du stage, l'étudiant pourra fournir un rapport intermédiaire précisant la nature des activités réalisées et mettant en évidence l'intérêt de ce travail pour l'entreprise.



S.T.R.
Stage Technologique Réseau

Fiche de lancement

Réserve

| | | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------|
| Dossier n° : | Date de réception : | Prescripteur : |
| Avis du RDT Corse : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Date : |
| Avis du bureau de l'ADEC : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Date : |
| Acceptation par le Conseil Exécutif : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Date : |

Entreprise

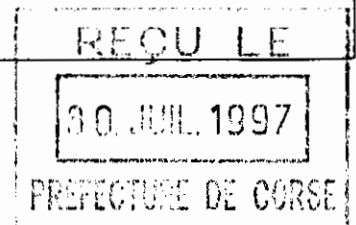
| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------|
| Nom ou raison sociale : | | |
| Adresse de siège social : | | |
| Téléphone : | Télécopie : | |
| Date de création : | Forme juridique : | Effectif : |
| Code APE : | N°SIRET : | |
| Capital social actuel : | Chiffre d'affaires du dernier exercice(19) : | |
| Appartenance à un groupe : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Lequel : | | |
| Effectif : | | |
| Activité principale : | | |
| | | |
| Responsable dirigeant : | | Responsable du stage : |

Le stagiaire

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle | Nom : | Prénom : |
| Diplôme suivi : | | |
| Niveau d'étude : BAC + | | |
| Dates de stage prévues : | | |

Organisme de formation

| | | |
|----------------------------------------------|-------------------|-----------------|
| Nom ou raison sociale : | | |
| Adresse de siège social : | | |
| Téléphone : | Télécopie : | N°SIRET : |
| Nom et titre du responsable de stage : | | |
| Téléphone : | | |



Titre du stage :

Intérêts de ce stage pour l'entreprise :

Techniques :

Commerciaux :

Présentation du stage :

Raison du choix de l'organisme de formation :

Type d'aides publiques obtenues au cours des deux dernières années :

REÇU LE
30. JUIN. 1997
PREFECTURE DE CORSE

